



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

budget : services extérieurs

Question écrite n° 34207

Texte de la question

M. Marc Dolez attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat au budget sur la nécessité de revaloriser l'IRTI, appelée communément prime de risques, en faveur des douaniers. Actuellement, cette indemnité, basée sur le traitement indicé, équivaut au quart de celle allouée à un policier. Or, depuis 1993, l'évolution des missions des douaniers justifie pleinement que cette indemnité soit portée au niveau de celle de leurs collègues policiers, gendarmes et personnels pénitentiaires. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer les dispositions qu'il compte prendre en ce sens.

Texte de la réponse

La sécurité des agents des douanes est une préoccupation constante du Gouvernement et plusieurs mesures ont été prises en ce sens. Ainsi, les agents des douanes de la branche de la surveillance bénéficient d'ores et déjà d'un régime indemnitaire spécifique prenant en compte les sujétions particulières auxquelles ils sont soumis dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions. En ce qui concerne la prime de risques, la loi n°89-935 du 29 décembre 1989 a permis de majorer la pension des agents de la surveillance par intégration progressive de l'indemnité de risques à taux indexés. Cette mesure, compte tenu de son incidence budgétaire a été programmée sur dix ans. Enfin, depuis le 1er janvier 1999 la totalité de l'indemnité de risques à taux indexés est désormais intégrée dans les droits à pension.

Données clés

Auteur : [M. Marc Dolez](#)

Circonscription : Nord (17^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 34207

Rubrique : Ministères et secrétariats d'Etat

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 août 1999, page 5111

Réponse publiée le : 14 février 2000, page 1002